

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

**Attention**



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Dioxyde de carbone liquide réfrigéré  
N° FDS : 018B  
Description chimique : Dioxyde de carbone liquide réfrigéré  
n° CAS : 124-38-9  
Numéro CE : 204-696-9  
Numéro index : ---  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.  
Formule chimique : CO<sub>2</sub>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation  
Gaz de test ou d'étalonnage  
Gaz de purge, de dilution, d'inertage  
Purge  
Utilisation en laboratoire  
Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques  
Gas de protection pour procédés de soudage  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SOL France  
Rue Du Compas, 8 Z.I. Béthunes  
95060 Saint Ouen l'Aumone France  
33 (0)1 34308660  
<http://www.sol.it/msds2/msds.asp>  
[msd@sol.it](mailto:msd@sol.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33.(0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz sous pression : Gaz liquides réfrigéré H281

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS04

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

Conseils de prudence (CLP) :

- Prévention : P282 - Porter des gants isolants contre le froid, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux
- Intervention : P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin
- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

**2.3. Autres dangers**

: Asphyxiant à forte concentration

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substance**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de carbone liquide réfrigéré	(n° CAS) 124-38-9 (Numéro CE) 204-696-9 (Numéro index) --- (N° d'enregistrement) *1	100	Press. Gas (Ref. Liq.), H281

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\*2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée &lt; 1 T / an.

Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**3.2. Mélange** : Non applicable

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus
- contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale
- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie  
De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage  
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients  
Produits de combustion dangereux : Aucun(e)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence  
L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients  
Si possible, arrêter le débit gazeux  
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible  
En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu  
Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI)  
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage  
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite  
Évacuer la zone  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre  
Utiliser un vêtement de protection  
Assurer une ventilation d'air appropriée  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse  
Agir selon le plan d'urgence local  
Se maintenir en amont du vent

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

: Ventiler la zone  
Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de la structure

### 6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité  
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression  
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute  
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis  
Ne pas respirer le gaz  
Éviter de mettre à l'air le produit.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient  
Interdire les remontées de produits dans le récipient  
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur  
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion  
Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place  
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes  
Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite  
Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

 Date de révision: 01/06/2016  
 Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

<b>Dioxyde de carbone liquide réfrigéré (124-38-9)</b>		
OEL : Limites d'exposition professionnelle		
Autriche	MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
	STEL (AT) OEL 15min [ppm]	10000 ppm (60' Mow / 3x)
	MAK (AU) Kurzzeitwerte (mg/m <sup>3</sup> )	18000 mg/m <sup>3</sup> (60' Mow / 3x)
	TWA (AT) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Belgique	Valeur limite-8h (BE) (mg/m <sup>3</sup> )	9131 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite- 8h (BE) (ppm)	5000 ppm
	Valeur courte durée -15 min(BE) (mg/m <sup>3</sup> )	54784 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée -15min (BE) (ppm)	30000 ppm
Bulgarie	TWA BG 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
Chypre	TWA CY 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA CY 8h [ppm]	5000 ppm
Estonie	TWA (EE) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (EE) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
France	VME - France [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	VME - France [ppm]	5000 ppm
Allemagne	AGW (8h) - Allemagne [mg/m <sup>3</sup> ] TRGS 900	9100 mg/m <sup>3</sup>
	AGW (8h) - Allemagne [ppm] TRGS 900	5000 ppm
	Peak exposure limitation factor (DE) OEL TRGS 900	2
Grèce	Time weighted average (GR) 8h (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
	Time weighted average (GR) 8h (ppm)	5000 ppm
	Short time exposure level (GR) 15 min (ml/m <sup>3</sup> )	54000 mg/m <sup>3</sup>
	Short time exposure level (GR) 15 min (ppm)	30000 ppm
Italie	Professional Exposure Limit Values (IT) 8 h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	Professional Exposure Limit Values (IT) 8 h [ppm]	5000 ppm
Lettonie	TWA (LV) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (LV) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Espagne	VLA-ED - Spain [mg/m <sup>3</sup> ]	9150 mg/m <sup>3</sup>
	VLA-ED - Spain [ppm]	5000 ppm
Suisse	KZGW/VLE-CH [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	MAK/VME-CH [ppm]	5000 ppm
Pays-Bas	MAC TWA 8H (NL) [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	TWA (UK) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9150 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (UK) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
	STEL (UK) OEL 15min [mg/m <sup>3</sup> ]	27400 mg/m <sup>3</sup>
	STEL (UK) OEL 15min [ppm]	15000 ppm
République Tchèque	TWA (CZ) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (CZ) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
	STEL (CZ) OEL 15min [mg/m <sup>3</sup> ]	45000 mg/m <sup>3</sup>
	STEL (CZ) OEL 15min [ppm]	25000 ppm
Danemark	TWA (DK) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (DK) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Finlande	TWA (FI) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9100 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (FI) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Hongrie	ÁK-érték (HU) 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (IE)-(8-hour reference period) [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	OEL (IE)-(8-hour reference period) [ppm]	5000 ppm
	OEL (IE)-(15min reference period) [mg/m <sup>3</sup> ]	27000 mg/m <sup>3</sup>
	OEL (IE)-(15min reference period) [ppm]	15000 ppm
Lituanie	TWA (LT) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (LT) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Malte	TWA MT 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA MT 8h [ppm]	5000 ppm
Norvège	TWA (NO) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (NO) OEL 8h [ppm]	5000 ppm

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

 Date de révision: 01/06/2016  
 Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

Pologne	8-Heures TWA (PL) (NDS) (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
	15-Minutes STEL (PL)(NDSch) (mg/m <sup>3</sup> )	27000 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	Valoare limita maxima (RO) 8 ore [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	Valoare limita maxima (RO) 8 ore [ppm]	5000 ppm
Slovaquie	TWA (SK) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (SK) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
Suède	TWA (SV) OEL 8h [mg/m <sup>3</sup> ]	9000 mg/m <sup>3</sup>
	TWA (SV) OEL 8h [ppm]	5000 ppm
	STEL (SV) OEL 15min [mg/m <sup>3</sup> ]	18000 mg/m <sup>3</sup>
	STEL (SV) OEL 15min [ppm]	10000 ppm
Portugal	TWA-POR 8h [ppm]	5000 ppm
	STEL-POR 15min [ppm]	30000 ppm

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Aucune donnée disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- : Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble
- Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites
- S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées
- Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés
- Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

- : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
- Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide
- Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées

- protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales  
Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert  
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux
- Protection de la peau
  - Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
  - Divers : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité
- Protection respiratoire : Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage
- Risques thermiques : Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert  
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

- : Aucune n'est nécessaire.

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable.
Masse molaire	: 44 g/mol
Point de fusion	: 78,5 °C
Point d'ébullition	: -56,6 °C (s)
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Température critique [°C]	: 30 °C
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: 57,3 bar(a)
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,52
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,82
Solubilité dans l'eau	: 2000 mg/l Complètement soluble.
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: 0,83
Température d'auto inflammation	: Non applicable.
Viscosité [20°C]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Aucun(e)

#### 9.2. Autres informations

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

#### 10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e)

#### 10.4. Conditions à éviter

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7)

#### 10.5. Matières incompatibles

: Aucun(e)  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

: Aucun(e)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	: A forte concentrations, provoque rapidement une déficience circulatoire. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21%). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO2 peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO2). Il a été démontré que le CO2 augmente la production de carboxy-hémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement due à des effets stimulant du CO2 sur le système respiratoire et dans le système et circulatoire
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxique pour la reproduction : fertilité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxique pour la reproduction : fœtus</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.

Potentiel de réchauffement global [CO2=1] : Aucun(e)

Potentiel de réchauffement global [CO2=1] : 1



## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

Effet sur le réchauffement global : Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité  
Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement (CE) 842/2006

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques  
Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré  
Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse  
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04

#### 13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 2187

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : DIOXYDE DE CARBONE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : CARBON DIOXIDE, REFRIGERATED LIQUID

Transport par mer (IMDG) : CARBON DIOXIDE, REFRIGERATED LIQUID

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquetage :



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

#### Transport par route/rail (ADR/RID)

Class : 2

Code de classification : 3A

Danger n° : 22

Restriction de passage en tunnels : C/E - Interdiction de traverser les tunnels des catégories C,D et E pour les transports en citernes. Interdiction de traverser les tunnels de la catégorie E.

#### Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

#### Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable  
Transport par mer (IMDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **Instruction(s) d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : P203  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
Avion passager et cargo : 202  
Avion cargo seulement : 202  
Transport par mer (IMDG) : P203

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence  
Avant de transporter les récipients:  
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés  
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Réglementations UE**

Restrictions d'emploi : Aucun(e)  
Réglementation Seveso 96/82/EC : Non couvert

#### **Directives nationales**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg - sans danger pour l'eau  
Kenn-Nr. : 256

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## Dioxyde de carbone liquide réfrigéré

Référence FDS: 018B

Date de révision: 01/06/2016  
Remplace la fiche: 20/11/2015

Version: 5.0

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

### RUBRIQUE 16: Autres informations

- Indications de changement : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.
- Conseils de formation : Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
- Autres données : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

Texte intégral des phrases H et EUH

Press. Gas (Ref. Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquides réfrigéré
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques

- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

End of document